

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **4 OCTOBRE 2021 à 19 h 30**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère.

Est absent :

Dominic LAQUERRE,	conseiller.
-------------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

2021,205 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

2021,206 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

2021-194 **RÉSOLUTION NO 2021-194** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2021,207 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 7 septembre 2021.

2021-195 **RÉSOLUTION NO 2021-195** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SESSION ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 septembre 2021 tel que présenté.

2021,208 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2021,209 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs, du Service de sécurité des incendies et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

2021,210 COMPTES DU MOIS

2021-196 RÉSOLUTION NO 2021-196 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **SEPT CENT TRENTE-HUIT MILLE HUIT CENT VINGT ET UN DOLLARS ET CINQUANTE-QUATRE CENTS (738 821,54 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

2021,211 CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance est déposée séance tenante.

2021,212 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

2021,212.1 25, RUE DES ÉMERAUDES (M. Patrick Côté) – Rendre conforme l'implantation du garage détaché existant

2021-197 RÉSOLUTION NO 2021-197 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 25, RUE DES ÉMERAUDES (M. PATRICK CÔTÉ) RÉGULARISER L'IMPLANTATION D'UN GARAGE DÉTACHÉ EN COUR AVANT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Patrick Côté possède un immeuble situé au 25, rue des Émeraudes;
- 2 M. Côté désire régulariser l'implantation d'un garage détaché en cour avant;
- 3 L'article 6.1 du règlement de zonage n° 2021-12 stipule que le garage détaché est autorisé en cour avant ayant une profondeur de 15 m en respectant la marge de recul minimale prescrite pour le bâtiment principal;
- 4 Le bâtiment principal se trouve à 13,59 m de profondeur et que les deux bâtiments respectent la marge de recul de 7,5 m;
- 5 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice au propriétaire voisin;
- 6 Le conseil municipal a adopté le règlement n°09-06 sur les dérogations mineures;
- 7 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;

- 8 Aux termes de la résolution no CCU-2021-29 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à M. Patrick Côté la dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage détaché en cour avant.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5 741 071 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

2021,212.2 409, BOUL. MAIRE-VICTORIN (9100-4010 Québec inc. – Marge de recul avant

**2021-198 RÉSOLUTION NO 2021-198
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
409, BOUL. MARIE-VICTORIN (9100-4010 QUÉBEC INC.)
MARGE DE REcul AVANT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 9100-4010 Québec inc. possède un immeuble situé au 409, boul. Marie-Victorin;
- 2 9100-4010 Québec inc., par l'entremise de Construction David Perreault inc., demande l'autorisation d'implanter l'agrandissement du bâtiment à une marge de recul avant de 6,08 mètres contrairement aux 7,5 mètres de marge de recul avant exigé à la grille de spécifications de la zone C-3 du règlement de zonage
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice au propriétaire voisin;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n°09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU-2021-30 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à 9100-4010 Québec inc. la dérogation mineure permettant l'agrandissement du bâtiment à une marge de recul avant de 6,08 mètres contrairement aux 7,5 mètres de marge de recul avant exigé à la grille de spécifications de la zone C-3 du règlement de zonage n° 2021-12.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5 740 115, du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

2021,213 TRÉSORERIE

2021,213.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2021

Tel que prévu à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice générale dépose les états comparatifs au 30 septembre 2021 préparés par la trésorière.

2021,213.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) – Reddition de compte

2021-199 RÉSOLUTION NO 2021-199 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DOSSIER : 00030999-1 – 39097 (17) – 2021-04-22-50 SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- 2 Le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- 3 Les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- 4 Les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- 5 Le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- 6 La transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- 7 Le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- 8 Si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- 9 Les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de la Ville de Kingsey Falls approuve les dépenses d'un montant de 27 270,14 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321 (dossier n° 00030999-1 – 39097 (17) – 2021-04-22-50), conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2021,213.3 NOUVELLE PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

2021-200 RÉSOLUTION NO 2021-200 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- 2 La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- ENGAGEMENT.

- La municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2021,214 RESSOURCES HUMAINES

2021,214.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Démission du pompier Gilbert Serrurier

Les membres du conseil prennent acte de la démission du pompier Gilbert Serrurier.

2021,214.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Embauche d'un pompier recrue

2021-201 RÉSOLUTION NO 2021-201 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE M. SIMON BEAUCHEMIN

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
- 2 Le directeur du service recommande l'embauche d'un nouveau pompier;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher M. Simon Beauchemin, de Danville, à titre de pompier volontaire pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** M. Beauchemin sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

2021,214.3 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – Offre d'emploi pour un journalier additionnel

2021-202 RÉSOLUTION NO 2021-202 OFFRE D'EMPLOI JOURNALIER POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Un poste de journalier est vacant au Service des travaux publics;
- 2 Il y a lieu que la ville remplace cette personne pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **OFFRE D'EMPLOI.** Le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder l'affichage pour le poste journalier au Service des travaux publics.

**2021,215 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) –
Nomination d'un membre**

**2021-203 RÉSOLUTION NO 2021-203
NOMINATION D'UN CONTRIBUABLE COMME MEMBRE
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adopté le règlement 09-08 concernant le comité consultatif d'urbanisme;
- 2 Lors de l'adoption de la résolution no 2021-147 aux termes de laquelle le conseil municipal a nommé les membres du comité pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2023, il manquait des représentants des contribuables;
- 3 M. Daniel René a manifesté son intérêt à faire partie du comité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme monsieur Daniel René au comité consultatif d'urbanisme.
- 2- **DURÉE DU MANDAT.** La durée du mandat de ce membre est du 4 octobre 2021 au 31 juillet 2023.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Daniel René.

2021,216 HORTICULTURE

2021,216.1 CONTRAT 2022

**2021-204 RÉSOLUTION NO 2021-204
HORTICULTURE
MANDAT À GESTION HORTICOLE
NORMAND FRANCOEUR POUR LA SAISON 2022**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville doit procéder à des travaux d'horticulture;
- 2 Gestion horticole Normand Francoeur a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 3 Les sommes nécessaires pour ce mandat seront prévues au budget 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Gestion horticole Normand Francoeur de Saint-Lucien, pour exécuter les travaux d'horticulture de la municipalité pour la saison 2022.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer les taux horaires suivants :
 - horticulteur en chef : **CINQUANTE-DEUX DOLLARS (52,00 \$)** plus les taxes applicables;
 - aide horticulteur : **QUARANTE ET UN DOLLARS (41,00 \$)** plus les taxes applicables.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La greffière est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à Gestion horticole Normand Francoeur.

2021,216.2 ACHAT DE FLEURS

2021-205 RÉSOLUTION NO 2021-205 HORTICULTURE ACHAT DE FLEURS POUR LA SAISON 2022

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville procède, à chaque année, à l'achat de fleurs pour les jardinières, les balconnières et les divers aménagements paysagers sur le territoire municipal;
- 2 Gestion horticole Normand Francoeur a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Les sommes nécessaires seront prévues au budget 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT DE FLEURS.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Gestion horticole Normand Francoeur des fleurs pour les jardinières, les balconnières et les divers aménagements paysagers sur son territoire pour la saison 2022, le tout tel que prévu à la soumission du 24 septembre 2021.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (5 152,70 \$)** plus les taxes applicables et les frais de livraison pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Gestion horticole Normand Francoeur.

2021,217 ACHAT DE LA RUE DES CÈDRES À LA SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES DE KINGSEY FALLS

Ce point est reporté à une prochaine session.

2021,218 DÉCORATIONS DE NOËL

2021-206 RÉSOLUTION NO 2021-206 DÉCORATIONS DE NOËL MANDAT AU SERVICE D'HORTICULTURE DE CASCADES CANADA ULC

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les fêtes de Noël approchent et qu'il y a lieu de décorer l'extérieur des édifices municipaux;
- 2 Des fonds sont disponibles au budget pour ces travaux;
- 3 Le Service d'horticulture de Cascades Canada ULC a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate le Service d'horticulture de Cascades Canada ULC pour procéder à la fourniture, la préparation, à l'installation et à l'enlèvement des décorations de Noël à l'extérieur de ses édifices municipaux.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE DOLLARS (4 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Service d'horticulture de Cascades Canada ULC.

2021,219 COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES – Recyclage chez Modix Plastique

**2021-207 RÉSOLUTION NO 2021-207
COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES
RECYCLAGE CHEZ MODIX PLASTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 18-121, la ville était autorisée à lancer le service de récupération des plastiques agricoles sur son territoire en collaboration avec Gesterra;
- 2 L'acheteur de cette matière n'en veut plus et que le tout est envoyé à l'enfouissement;
- 3 La firme Modix Plastique est disposée à récupérer le plastique agricole pour le recycler;
- 4 Le coût du recyclage est moindre que le coût de l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise Gesterra à acheminer le plastique agricole collecté sur son territoire à Modix Plastique pour le recyclage.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer le coût de la collecte, du transport et du recyclable à Modix Plastique.
- 3 **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Gesterra.

2021,220 AMÉNAGEMENT DU PARC DES AÎNÉS – Décompte progressif no 1 – Gestimaction inc.

**2021-208 RÉSOLUTION 2021-208
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DES AÎNÉS
PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu le décompte progressif n° 1 pour les travaux d'aménagement du parc des aînés;
- 2 Il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La ville est autorisée à payer à Gestimaction inc. un montant de **VINGT-SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS ET VINGT-TROIS CENTS (27 896,23 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif n° 1 préparé par Les Services EXP inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Gestimaction inc.

2021,221 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE JONCAS – Décompte progressif no 2 – Groupe Gagné Construction

**2021-209 RÉSOLUTION 2021-209
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE JONCAS
PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu le décompte progressif n° 2 pour les travaux de réfection de la rue Joncas;
- 2 Il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La ville est autorisée à payer à Groupe Gagné Construction inc. un montant de **CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SIX CENT SOIXANTE ET UN DOLLARS ET NEUF CENTS (192 661,09 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif n° 2 préparé par Les Services EXP inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Groupe Gagné Construction inc.

2021,222 FÊTE DE NOËL – Utilisation du crédit de la ville à Capital en Fête par la Corporation des loisirs

**2021-210 RÉSOLUTION NO 2021-210
UTILISATION DU CRÉDIT DE LA VILLE
À CAPITAL EN FÊTE PAR LA CORPORATION
DES LOISIRS POUR LA FÊTE DE NOËL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville avait fait la location de jeux gonflables pour la Fête nationale de 2020 et que les activités n'ont pas eu lieu en raison de la pandémie de COVID-19;
- 2 Capital en Fête a accordé un crédit à la ville en raison de l'annulation;
- 3 Il y a lieu que la Corporation des loisirs utilise ce crédit pour ses activités de la Fête de Noël;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise la Corporation des loisirs à utiliser le crédit au montant de 1 345,32 \$ qu'elle a à Capital en Fête pour ses activités dans le cadre de la Fête de Noël.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la Corporation des loisirs.

2021,223 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

**2021-211 RÉSOLUTION NO 2021-211
FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL
ET DE LA BIBLIOTHÈQUE
DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu d'établir les horaires de fermeture du bureau municipal et de la bibliothèque durant la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES.** La ville est autorisée à fermer ses bureaux pendant la période des fêtes à compter du 22 décembre 2021 jusqu'au 4 janvier 2022 inclusivement.
- 2- **FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES.** La ville est autorisée à fermer la bibliothèque pendant la période des fêtes à compter du 23 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement.
- 3- **SERVICES MAINTENUS.** La ville continuera à maintenir les services de prélèvements et de contrôle d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et assurera une garde pour les urgences municipales.
- 4- **INFORMATION.** Un article sera publié dans l'Écho des chutes de décembre afin d'informer la population.

2021,224 SOUPER DES FÊTES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

**2021-212 RÉSOLUTION 2021-212
CONTRIBUTION AU SOUPER DES
FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu d'organiser un souper de Noël pour les employés municipaux;
- 2 Si les directives de la Santé publique empêchaient la tenue d'un souper, il y aurait lieu de remettre un cadeau à chaque employé;
- 3 La ville dispose d'un budget pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS.** La ville accorde un montant maximal de **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)** plus les taxes applicables par personne pour le souper des Fêtes des employés municipaux. Le même montant sera accordé pour l'achat de cadeaux, le cas échéant.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**2021,225 LÉGION ROYALE CANADIENNE – Contribution financière
à la campagne du Coquelicot et des œuvres**

**2021-213 RÉSOLUTION NO 2021-213
CONTRIBUTION FINANCIÈRE À
LA CAMPAGNE DU COQUELICOT
DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Légion Royale Canadienne a déposé une demande de contribution financière à la ville pour sa campagne du Coquelicot et pour ses œuvres;
- 2 Il y a lieu d'appuyer la Légion;
- 3 Des montants sont disponibles au budget pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls accorde une contribution financière de **CENT VINGT-CINQ DOLLARS (125,00 \$)** à la Légion Royale Canadienne pour sa campagne du Coquelicot et ses œuvres.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2021,226 FONDATION À NOTRE SANTÉ – Activité bénéfice

Les membres du conseil accusent réception, sans y donner suite, d'une invitation de la Fondation à Notre santé à l'activité Souper gastronomique et dégustation de vins de prestige.

2021,227 MOISSON MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC – Demande de financement

**2021-214 RÉSOLUTION 2021-214
CONTRIBUTION FINANCIÈRE À
MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Moisson Mauricie / Centre-du-Québec est présent dans la communauté de Kingsey Falls pour soutenir les organismes qui offrent des services d'aide alimentaire, tel que le Centre d'entraide Contact;
- 2 Moisson Mauricie /Centre-du-Québec présente une demande de financement à la ville afin de leur permettre de continuer à soutenir les citoyens;
- 3 Il y a lieu que la ville soutienne cet organisme;
- 4 Des montants sont disponibles au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser une contribution de **CENT CINQ DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (105,60 \$)** à Moisson Mauricie / Centre-du-Québec.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2021,228 AVIS DE MOTION

2021,228.1 PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-22 G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska (remplaçant le règlement no G-200)

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU
PROJET DU RÈGLEMENT NO 2021-22
G-100 HARMONISÉ SUR LE TERRITOIRE DE
LA MRC D'ARTHABASKA**

La conseillère **Krystel HOULE-PLANTE**, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement remplaçant le règlement G-200.
- dépose le projet de règlement numéro 2021-22 intitulé G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

**2021,228.2 PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-23 REMPLAÇANT LE
RÈGLEMENT N° 18-06 CONCERNANT LES ANIMAUX**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU
PROJET DU RÈGLEMENT NO 2021-23
RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE
RÈGLEMENT NO 18-06 CONCERNANT LES ANIMAUX**

La conseillère **Marie-Josée PLEAU**, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement remplaçant le règlement no 18-06.
- dépose le projet de règlement numéro 2021-23 intitulé Règlement remplaçant le règlement no 18-06 concernant les animaux.

2021,229 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

La mairesse, Madame Micheline Pinard-Lampron mentionne qu'elle vient de présider son dernier conseil et elle remercie les membres du conseil et la directrice générale pour leur travail.

2021,230 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 26.

Micheline Pinard-Lampron, Mairesse

Annie Lemieux, Directrice générale et greffière